



**La recherche de l'autonomie culturelle en
Wallonie et à Bruxelles francophone,
De la communauté culturelle aux
séductions régionales
(version courte)**

Philippe Destatte
directeur général de l'Institut Destrée
&
Jean-Marie Klinkenberg
de l'Académie royale de Belgique,
professeur émérite de l'Université de Liège

Texte rédigé pour Mark VAN DEN WIJNGAERT
(dir.), *D'une Belgique unitaire à une Belgique
fédérale. 40 ans d'évolution politique des
communautés et des régions (1971-2011).*
*Étude à l'occasion du 40^e anniversaire du
Parlement flamand, Bruxelles, Parlement
flamand-ASP, 2011*

Namur, décembre 2011

Lorsqu'en 1970 le constituant consacre le principe de l'autonomie culturelle des Communautés — au terme d'un long chemin jalonné par divers épisodes, comme la mise sur pied de Conseils culturels en 1938, la publication du rapport du Centre Harmel en 1958, celle du rapport du « Groupe des 28 »... — et que le 7 décembre 1971 sont installés, pour la première fois, les deux Conseils culturels créés par l'article 59bis de la Constitution révisée, les Belges francophones ne savent guère qu'en faire. Outre que l'autonomie de ces Conseils est bien réduite, l'objet même de cette autonomie n'est pas clair. Cette perplexité dicte d'ailleurs le titre d'une plaquette que publie un intellectuel wallon en vue, Maurice Piron : *Une autonomie culturelle, pour quoi faire ? Toujours* est-il que les débuts de l'institution sont marqués par l'absence de motivation des Conseillers et par le manque d'intérêt des gouvernements successifs pour le Conseil culturel français, conséquences de l'absence d'intérêt originel des Wallons et Bruxellois francophones pour l'autonomie culturelle.

En effet, du côté francophone, la revendication décentralisatrice est jusqu'alors presque exclusivement wallonne, et son contenu est principalement politique et économique. La difficulté de répondre aux aspirations sociétales des Wallons ainsi que le poids décroissant de l'économie wallonne dans le cadre belge, au cœur même des Golden Sixties, avait suscité une conscience, qui s'était exprimée à haute voix depuis le début du XX^e siècle et de façon particulièrement vigoureuse lors des grandes grèves de l'hiver 1960 et des actions du Mouvement populaire wallon qui ont suivi ces événements. L'autonomie apparaissait dès lors comme une planche de salut : devenir maître de son destin pour planifier l'économie en fonction des seuls intérêts locaux, telle est l'idée qui naquit, essentiellement dans les milieux

syndicaux progressistes. Ce projet tardera à se concrétiser : la Loi Terwagne de 1970 institue certes les Conseils économiques régionaux, mais il faut attendre la deuxième moitié de la décennie pour voir enfin la coquille d'abord vide qu'est le concept de Région se remplir progressivement d'un contenu consistant. Dans ce lent mais puissant mouvement, l'idée qu'il puisse y avoir une communauté culturelle wallonne est très peu défendue, même si on la voit exprimée chez certains représentants des mouvements wallons organisés, tels que le Mouvement populaire wallon ou Wallonie libre, très critiques vis-à-vis de la Communauté française. Cette asymétrie dans les projets pèsera lourd sur le destin culturel du Wallon ou du francophone bruxellois.

Pourtant, la décennie 1970 devait accueillir cette encombrante autonomie culturelle sans trop de réticence, mais aussi sans passion imaginative. Il y a à cela deux raisons. Nous reviendrons plus loin (§ 3) sur la seconde, la première étant la conception même de la culture qui domine alors la francophonie belge.

1. Les deux dimensions de la conception culturelle francophone

Jusque dans les années 60 en effet, le mot « culture » renvoie presque univoquement à la peinture, à la musique, au théâtre et à la littérature (bientôt au cinéma) : bref, aux « beaux-arts ». C'est à partir de ce moment seulement qu'il se verra de plus en plus fréquemment utilisé dans son sens anthropologique : un ensemble d'outils de nature symbolique permettant à un groupe de se situer dans le temps et l'espace. Dans la première acception, le rôle de la langue est déterminant, comme il l'est souvent dans la définition des identités. C'est d'ailleurs cette logique qui se cristallisa tôt sur le plan institutionnel, et qui prévalut par la suite dans la réaménagement constitutionnel de 1970. Ainsi, en 1965, les deux cultures dominantes en Belgique, la française et la néerlandaise, se voient réparties sur deux secrétariats d'Etat, et, en 1968, le nouveau gouvernement Eyskens-Merlot accueille deux ministres de la Culture, en même temps que deux ministres de l'Éducation nationale : Albert Parisis devient ainsi ministre de la Culture française, aux côtés de Frans Van Mechelen, ministre la Culture néerlandaise.

Mais à y bien regarder, même dans cette contestable mais peu contestée conception de la culture, deux variantes sont possibles pour le Belge francophone. Ou bien il estime que, s'exprimant en français, il existe une culture spécifique aux Francophones de Belgique, où qu'on trouve ces derniers. Ou bien la culture qui s'exprime chez eux en français fait partie d'un grand ensemble international, dans lequel il importe de s'insérer. On devine que la première branche de l'alternative n'est pertinente que si cette conception s'appuie sur la définition anthropologique. Aussi mettra-t-elle du temps à pénétrer les esprits. D'autant plus qu'un autre facteur intervient ici : le caractère assurément écrasant du modèle français. La tradition centralisatrice de la France est bien connue : elle est relativement ancienne et vaut pour tous les aspects de la vie sociale et culturelle, en matière politique, comme en matière linguistique. Le français offre ainsi l'exemple sans doute le plus poussé qui soit de centralisation et d'institutionnalisation linguistiques et culturelle. Cette attraction du centre est la donnée de base du dynamisme de toutes les cultures francophones périphériques, tantôt subissant l'attraction jusqu'à la fusion, tantôt émergeant jusqu'à atteindre une certaine forme d'autonomie. Pour diverses raisons, c'est le tropisme vers Paris qui domine sans partage la vie culturelle francophone belge depuis 1920 jusque dans les années 70.

Cette conception linguistique exercera longtemps son influence : au long de ces quarante dernières années, on n'a par exemple jamais cessé d'entendre cet enthymème selon lequel il ne saurait y avoir de culture wallonne, mais seulement une culture française, puisque c'est la langue qui fonde la culture et que celle des Wallons, depuis le déclin de leurs dialectes, est naturellement le français... Le rôle des institutions culturelles se mettant en place est donc claire, et n'apporte aucun bouleversement qualitatif : il s'agira tout simplement d'optimiser la contribution francophone belge à l'univers culturel français.

Et c'est bien dans ce sens que s'engagera le du Conseil culturel, après ses premiers moments, vécus dans l'incompréhension et l'ambiguïté. Son nouveau président élu le 21 octobre 1975, Lucien Outers, est conscient que l'institution qu'il pilote désormais ne bénéficie pas d'un grand crédit dans l'opinion publique (le prestige du Conseil « est chétif, son influence modeste, son bilan réduit »). Appelant à sortir de la léthargie, il réclame le développement d'un projet nouveau, fondé sur la qualité de la langue française, la créativité artistique, l'effort commun de la Wallonie et de Bruxelles, ainsi que le rayonnement international au sein de la francophonie. Au nom du Conseil, il nouera d'ailleurs des contacts privilégiés avec l'Assemblée nationale française ainsi qu'avec le Québec.

2. Bruxelles ou la Wallonie ? Une valse-hésitation

2.1. Le lieu, le drapeau. Enjeux symboliques

De ces équivoques dans la conception de la culture et, partant, dans celle de l'autonomie culturelle témoignent bien les débats survenus lors de la création des Conseils culturels sur le siège des nouvelles institutions et sur les symboles qui doivent les rendre visibles aux yeux du citoyen.

Pour d'aucuns, les Conseils ne peuvent siéger qu'à Bruxelles et il ne leur appartient pas de décider eux-mêmes de leur implantation ; et cette implantation doit être pour les Wallons une manière de marquer leur solidarité francophone. Pour d'autres, le Conseil doit être un instrument propre à satisfaire les aspirations wallonnes : le Conseil général du FDF-RW affirme ainsi que la décision d'implanter le Conseil à Bruxelles serait en contradiction avec les principes mêmes de la décentralisation et de l'autonomie culturelle et le Comité permanent du Congrès national wallon se prononce également en ce sens. Le 7 mars 1972, quand la question du siège est inscrite à l'ordre du jour, le vote, mené dans une grande confusion, débouche sur le choix de Bruxelles. Comme l'écrivait Théo Hachez en 2004, « le fondement linguistique de l'institution et son implantation à Bruxelles plaçaient de facto en second rang la revendication d'une identité culturelle wallonne ». Le 24 juin 1975, ces tensions entre Bruxellois et Wallons resurgissent lors de la discussion relative au drapeau et à la date de la fête de la Communauté culturelle française. En effet, le député namurois Fernand Massart, dépose une proposition de décret, le 6 juillet 1972, dans le but de doter officiellement la Wallonie du drapeau au coq de Paulus, emblème initialement choisi par l'Assemblée wallonne en 1913, lorsque Jules Destrée était le secrétaire général de ce *shadow parliament*. Interrogé sur une nouvelle version du projet, le Conseil d'État estime que dès lors que ce drapeau ne peut être que celui de la communauté culturelle française toute entière, le Conseil d'Etat n'aperçoit pas les raisons pour lesquelles ce drapeau ne devrait l'être que dans une partie seulement du territoire pour lequel le Conseil légifère. En fait, la crainte du Conseil d'État est que le Conseil culturel, en

s'accordant la compétence pour doter d'un drapeau une entité plus restreinte que la communauté dans son ensemble, crée ou reconnaisse l'existence de « régions culturelles » au sein de la Communauté. L'opinion commune du ministre de la Réforme des Institutions, du gouvernement et de la Commission était qu'il n'était pas opportun de faire une obligation de l'usage du drapeau au coq wallon à Bruxelles. Car ce qui ressort de tout ceci, c'est que, selon plusieurs parlementaires, Bruxelles ne se reconnaît pas dans le drapeau wallon et que la population francophone de la capitale de la Belgique ne se sent pas une appartenance wallonne très nette.

2.2. Logique régionaliste et logique communautariste

Ces difficultés d'identification ne cesseront de rythmer la vie institutionnelle de la Communauté française. La dualité entre Bruxelles et la Wallonie se manifeste clairement lorsque la large majorité gouvernementale qui se met en place le 3 juin 1977 autour de Léo Tindemans, Paul Vanden Boeynants et Léon Hurez, innove en désignant deux secrétaires d'Etat bruxellois à la Culture, un Flamand et un francophone, adjoints aux ministres de la Culture française et néerlandaise (du côté francophone se forme ainsi un tandem entre Jean-Maurice Dehousse et François Persoons) : dès la présentation du budget 1978, Dehousse précise que, contrairement à ses prédécesseurs, qui répondaient de la politique menée pour l'ensemble de la Communauté culturelle, il entend distinguer dans le budget deux masses budgétaires distinctes. En effet, selon lui, la présence au sein du gouvernement, à côté du ministre de la Culture française, d'un secrétariat d'État compétent pour la région bruxelloise, implique nécessairement une distinction dans la politique du département. Pour le ministre wallon, « ce sont donc deux axes – un axe communautaire et un axe régional – qui doivent déterminer la politique menée par le département » : un protocole est signé entre les deux ministres de la Culture et les deux secrétaires d'État pour faire apparaître les masses budgétaires pour Bruxelles et pour la Wallonie. Même si le ministre wallon annonce que faire la clarté dans un budget n'implique pas de créer une clef de répartition entre les masses budgétaires, ce cap va être rapidement franchi, comme on va le voir.

François Persoons, en effet, établit le lien avec le développement économique difficile qui marque, pour la Wallonie et pour Bruxelles, les dernières années de la décennie 70. Mais son constat est à la fois budgétaire et régional lorsqu'il relève que plus de la moitié de la partie régionalisée de la culture à Bruxelles est consacrée à l'enseignement artistique, très peu étant réservé au sport et à l'éducation permanente ; quant au théâtre, il pose des problèmes à cause de son coût élevé. En vue de rechercher une connexité entre logique communautaire et logique régionale, le budget suivant sera réparti en trois masses : le secteur wallon, le secteur bruxellois et le secteur commun qui comprend les grandes organisations nationales d'éducation permanente, mais aussi les institutions culturelles très présentes à Bruxelles comme le Théâtre National de Belgique, la Médiathèque, le théâtre expérimental, etc., la RTBF étant subventionnée à part. De l'avis de François Persoons, cette répartition a permis, en dépenses de capital, « une amélioration substantielle du sort fait à la région de Bruxelles » : un quart des dépenses localisables de la Communauté est réalisé à Bruxelles. En juin 1978, interpellé sur l'absence de solidarité entre la Wallonie et Bruxelles dans son budget, Jean-Maurice Dehousse répond que, si les critères de partage alors en vigueur prenant en compte la superficie des territoires ainsi que le volume de la population avaient du être appliqués, le budget se serait réparti selon une clef de 85 % pour la Wallonie et 15 % pour Bruxelles. Or, selon le ministre, le

budget 1978 se répartit plutôt selon une clef de 75-25, ratio qui restera connu sous l'appellation de clef « Dehousse-Persoons ».

On voit donc que deux logiques distinctes sont à l'œuvre : une logique régionaliste et une logique que l'on peut nommer « communautariste », mais qui n'est pas encore investie d'un contenu très consistant, si ce n'est l'idée de la nécessaire solidarité entre Bruxelles et la Wallonie. Ces deux logiques vont tantôt se combattre, tantôt se compléter.

2.3. De la Communauté française à la nation française

La logique de la complémentarité est bien présente lorsque, en mai 1979, Michel Hansenne devient le premier président d'un exécutif de la Communauté française à présenter une déclaration de politique communautaire devant le Conseil. Celui-ci est présidé par Léon Hurez qui souligne à quel point les épreuves politiques, économiques et sociales traversées lors de ces dernières années ont pu rapprocher les Wallons et les Bruxellois francophones. Conscient de la période de mutation que les institutions, mais aussi la société tout entière, sont en train de vivre, Hansenne s'est donné pour ambition de bâtir un avenir à la Communauté française en lui construisant un projet politique assorti de véritables moyens d'actions. Ce projet, il veut le fonder sur l'affirmation « de la communauté française de la Wallonie et de Bruxelles », afin d'assurer l'équilibre entre les deux grandes communautés. Ainsi, considérant que le futur dépend pour l'essentiel de la capacité de se forger un avenir économique, Michel Hansenne note que la répartition des compétences entre communauté et région ne peut conduire à envisager un développement culturel indépendant des efforts de reconversion économique. Concrètement, le président de l'exécutif appelle à mener une politique de production de biens culturels et sociaux innovante, notamment de production de films, une politique démographique et familiale cohérente, ainsi qu'une contribution originale à la problématique de l'emploi, en particulier par la compétence exercée sur le tourisme.

C'est par contre l'opposition à la logique régionaliste qui prévaut lorsque Jean Gol lance, en 1979, l'idée de « nation française de Belgique ». Le leader libéral liégeois veut en effet contrer ce qu'il considère comme un éparpillement des forces francophones. Il regrette dès lors les débuts du Conseil culturel car, à l'époque, « il s'est trouvé une majorité parlementaire pour faire naître, avant la lettre, potentiellement, la nation française de Belgique, réunie en une seule assemblée, expression d'une seule communauté » et lance l'hypothèse d'une fusion des organes communautaires et régionaux : un seul parlement et un seul exécutif pour l'ensemble de la Communauté française. Ce projet trouvera rapidement des partisans auprès d'autres parlementaires du Conseil, jusqu'au sein même de la majorité. Il est bien près d'aboutir lorsque les élections d'octobre 1985 mettent fin à la répartition proportionnelle au sein de l'exécutif et permettent aux libéraux et aux sociaux-chrétiens d'envoyer les socialistes dans l'opposition. La déclaration du nouveau gouvernement est un plaidoyer pour la fusion des exécutifs de la Communauté française et de la Région wallonne. Et des mesures sont immédiatement décidées pour aller dans cette voie : la tenue commune des exécutifs, la localisation des institutions de la Communauté française et de la Région wallonne à Bruxelles, etc.

3. Une décentralisation culturelle dans l'air du temps ?

Nous avons dit que c'était pour deux raisons que la décennie 1970 devait accueillir comme tout naturelle l'idée de communautarisation de la culture. Ce deuxième facteur est international, et demandera un plus long commentaire

3.1. *Le narcissisme et le repli*

Dans les années 1960, la prospérité s'était généralisée dans l'ensemble du monde occidental; de nouvelles couches de la population étaient arrivées sur le marché des études et sur celui de l'emploi, et notamment les couches moyennes et modestes. C'était l'heure de la « Génération lyrique » chère à François Ricard, cette génération née au lendemain de la guerre, la première à faire l'expérience de la légèreté du monde et de la pure spontanéité de l'être. Tout ceci avait engendré un certain optimisme. Pour l'Occident, le bonheur est dans la consommation, et l'avenir de celle-ci est garanti par le spectaculaire développement technologique. Mais cette société vit ses privilèges avec mauvaise conscience ; et le monde, en pleine mutation, vit des convulsions que l'efflorescence des utopies généreuses rend plus cruel encore.

Mais dans les années 70, l'univers bascule. A peine entrée dans l'âge mûr, la génération lyrique voit sonner l'heure des désillusions et des bilans. Le grand choc pétrolier de 1973 et la crise structurelle du capitalisme qui l'a suivi débouchent sur une nouvelle ère, qui voit naître une sensibilité désillusionnée que le sociologue américain Christopher Lasch (1979) a pu désigner du nom de « culture narcissique ». Dans ce monde nouveau, où les frontières stables ont disparu, l'individu doute désormais qu'il puisse exercer une réelle emprise sur son existence. Et les disciplines qui lui promettaient la maîtrise sur les choses — de la philosophie de l'histoire à l'économie — sont réputées en faillite, impuissantes qu'elles seraient à rendre compte des formes nouvelles que prennent les phénomènes qu'elles faisaient profession d'élucider. Mais il faut bien combler le silence devant la demande de sens ! L'insignifiance de l'existence est dès lors, dans les années 1980, compensée par une attention exclusive au moi. Le temps personnel et biographique est remis à l'honneur. En regard, le temps proprement historique est évacué : relatif, n'est-il pas nécessairement inquiétant ? L'histoire ne sera donc plus présente qu'à titre de gadget (ce que fait bien voir l'histoire du vêtement, du graphisme ou de l'ameublement : telle figure, telle courbe que l'on emprunte à l'esthétique des années 20 ou 30, on les prend sans égard à la place qu'elles occupaient alors dans un système cohérent). Le sentiment de dépossession invite au repli sur des valeurs sûres (et, à son tour, celui-ci prépare le retour à l'irrationnel). Retour à l'individu donc, mais aussi aux groupes qui sont censés le définir. Nourrissant des impulsions de repli — faute de recevoir la sécurité attendue de collectivités désormais senties comme trop vastes dans l'espace ou dans le temps —, l'individu contemporain valorise les ensembles intimes qui peuvent constituer la commode métaphore de son moi. Faut-il alors s'étonner d'un mouvement qui donne un prix élevé à tout ce qui compense l'insignifiance en créant du sens, à tout ce qui enrayer la dissolution en créant de l'identité ? Parmi ces valeurs en hausse : la religion, la famille. Mais aussi les groupes de dimension restreinte. La sensibilité générale des pays industrialisés oriente désormais la culture vers des formes autonomisantes (c'est l'ère du *small is beautiful*) nourries soit par l'utopie autogestionnaire, soit par le repli narcissique. S'énonce alors un discours de l'identité personnelle, auquel la crise donne des fonctions nouvelles. Modelée par la fragilisation économique de maintes couches de la société dans un contexte de dualisation autant que par la nouvelle donne médiatique, cette culture se caractérise tant par l'individualisme que par le communautarisme, et valorise les appartenances régionales. Les esprits sont donc mûrs à

Bruxelles et en Wallonie comme ailleurs pour accueillir plusieurs formes de décentralisation de la vie culturelle. On va voir ci-après, aux paragraphes 4 et 5, quelques manifestations de ce mouvement.

Cette réorientation peut être partiellement lue comme un retour à la conception herdérienne de la culture. On sait que Johann Gottfried Herder avait développé à la fin du XVIIIe siècle une conception de la « culture nationale » destinée à combattre tant l'idéal classique que l'hégémonie de la culture française des Lumières et leur commune prétention à l'universalité. Selon cette théorie qui exerce encore une influence profonde sur le discours à propos des cultures, chaque culture nationale présente une spécificité qui la distingue des autres et, mieux, la rend incomparable avec ces autres. Il y aurait donc une « âme » ou un « génie » national qui s'exprimerait dans chaque culture. Ce génie, on le trouve principalement dans les traditions et folklores populaires (le peuple représentant l'âme authentique de la nation), et plus généralement dans tous les discours, qui doivent capter et formuler l'âme nationale.

3.2. *Le projet et l'ouverture*

Mais la lecture herdérienne du tournant pris dans les années 70 est très partielle. En effet, ce mouvement de réappropriation culturelle n'est pas nécessairement de repli. On voit ainsi fréquemment, à l'époque contemporaine, des groupes minoritaires affirmer ce que Henri Giordan appelle « leur capacité d'action autonome dans le processus de transformation sociale. Ils expriment des revendications économiques, voire écologiques, aussi bien que politiques et culturelles : sortir du sous-développement, aménager le territoire en protégeant l'environnement, promouvoir sous de nouvelles formes la langue et la culture originales, conquérir une large autonomie sans exclure l'intégration fédérative à un ensemble politique plus englobant que l'État-Nation [...]. L'identité collective, pour ces mouvements, ne se définit plus seulement par un passé commun que transmet la mémoire collective, mais par un projet d'avenir commun qui implique la transformation du présent. C'est alors que l'affirmation de l'identité débouche sur une volonté d'autonomie sociale; les membres du groupe minoritaire dominé ont quelque chose à faire ensemble, quelque chose d'autre que la commémoration des souvenirs historiques, quelque chose de plus que la survivance folklorique : la lutte pour abolir le rapport de domination ». L'appartenance, on le voit dans cette longue citation, est désormais traitée en termes de responsabilités. Un signe fort de ceci est que le mot même d'identité, avec ce qu'il suppose de statique, est contesté dans ce cadre au profit de celui d'*identification*, destiné à faire apparaître au grand jour le rôle pragmatique des appartenances. On voit aussi que l'affirmation part d'une conception matérialiste de la culture, et non plus essentialiste, comme chez Herder : non point produit de luxe, mais somme d'énergies et de ressources qui doivent permettre au citoyen de penser par lui-même ses propres situations, et d'agir dans le monde réel et imaginaire qu'il crée pour lui et les autres.

Dans ce cadre, la préoccupation de la culture s'exprime désormais en termes de projet négociable et non plus d'essence, ce qui s'exprime manifestement tant en Flandre que dans la Communauté française. Pour qu'une culture vive, ou survive, il faut un acte collectif : il faut qu'une communauté l'investisse symboliquement de certains projets, en fasse une promesse d'avenir. « En d'autres termes, – comme l'indique Henri Giordan – il est indispensable qu'elle s'enracine dans l'histoire que la communauté a la volonté de se donner comme avenir ». Mais surtout, le poids du facteur linguistique dans l'identité est relativisé. Il n'est en tout cas plus

question d'allégeance unique. Ce discours prend acte des brassages de populations; il admet le caractère impossible (et sans doute mortifère) de l'unité linguistique et culturelle sur une aire régionale. Mais en même temps, la présence dans cette aire d'une originalité permet de relativiser un autre cadre : celui de l'État-nation. Bref, on envisage ici un rapport nécessaire et complémentaire avec les langues nationales. Il n'y a désormais plus incompatibilité entre la centralisation et la diversité.

On est donc loin de l'affrontement que suppose une conception nationaliste de l'identité culturelle, et les solutions qui se dessinent sont, plus que jamais, des solutions modérées et négociées démocratiquement : on le constate par exemple en Catalogne, en Écosse et en Euskadi. « Cette souplesse, note encore Henri Giordan, témoigne d'un haut degré d'adaptation [de ces mouvements] aux réalités géopolitiques actuelles : ils prennent acte de la situation d'interdépendance de l'ensemble des sociétés développées de façon beaucoup plus pertinente que ne le font les États-Nations ». C'est une telle conception qui trouvera à s'exprimer dans le *Manifeste pour la culture wallonne*, qui sera abordé au paragraphe 5. Mais il convient auparavant d'aborder un courant de pensée qui, pendant quelques années, a été bien près d'apparaître comme la théorisation même de la culture de la Communauté française.

4. La Belgitude

4.1. L'ère des identités

Que la conception de la culture soit dominée par l'essentialisme herdérien ou par l'utopie des projets, le discours qui doit la dire doit se fonder sur des concepts-clés. Parmi ceux-ci, le concept d'identité.

Toutes les productions francophones belges de la fin des années 60 sont déjà marquées par une préoccupation de l'identité, mais le phénomène s'accuse au début des années 70 et atteint son acmé à la fin des années 70. C'est alors que la nouveauté et l'urgence du thème sont presque unanimement soulignées par les observateurs, et cela d'autant plus qu'elle émane d'une nouvelle génération d'intellectuels que le critique Jacques De Decker nommera les « septantrionaux ». Ces septantrionaux sont surtout des écrivains : on citera pêle-mêle des œuvres comme celle de Conrad Detrez, et spécialement *Les plumes du coq* et *L'herbe à brûler*, celle de Pierre Mertens et spécialement *Les bons offices* et *Terre d'asile*, mais aussi celle de De Decker lui-même, de Hubert Nyssen, etc. La chanson constituera assurément un autre puissant vecteur de cette veine identitaire, avec André Bialek (1947), Philippe Anciaux (1948), Jacques-Yvan Duchesne (1952) et Claude Semal (1954). L'homogénéité de toute cette production est notablement renforcée par les effets d'intertextualité. Tous les acteurs de cette génération post-brélienne s'entre-citent abondamment : Anciaux cite Duchesne, Le GAM cite Stefanski, Watrin allude à Semal... La préoccupation de l'identité affecte non seulement les contenus des productions culturelles, mais encore les moyens qui les véhiculent; on la retrouve non seulement dans la littérature et la chanson, mais aussi dans le cinéma, la télévision, la vidéo, la bande dessinée, le théâtre, la chanson (dialectale aussi bien que française), les revues d'intérêt général, la politique de réédition d'œuvres littéraires, l'essai historique, etc. En outre, des institutions se mettent en place, sur lesquelles nous aurons à revenir. Celles-ci, comme la « Promotion des Lettres belges » ou certains Prix de la Communauté française, n'ont

peut-être pas pour but essentiel de s'inscrire dans le courant, mais elles ont cependant pour effet de souligner l'existence d'un « marché identitaire ».

La mutation décrite s'accompagne rapidement d'un mouvement de théorisation. Dynamique théorique qui a été marquée par quatre temps forts : le numéro spécial du magazine *Les Lettres françaises* intitulé *Une autre Belgique*, marquant l'émergence d'une nouvelle génération culturelle (1976); la réaction des « Belges de Paris » après l'inauguration à Paris du Centre Culturel de la Communauté française, face au Centre Pompidou dit « Beaubourg » (1979); la publication en 1980 de *La Belgique malgré tout* et, en 1983, *le Manifeste pour la culture wallonne*, auquel on reviendra plus longuement. Ces quatre manifestations ne sont pas dans l'exact prolongement l'une de l'autre, et expriment même parfois des positions fort divergentes. Elles révèlent toutefois chacune à leur manière la problématique identitaire et permettent à une nouvelle génération de créateurs de constater sa propre émergence.

4.2. *Le creux et la bâtardise*

Une partie importante de cette production et de ces textes théoriques va en direction d'une thématique que l'on a pu baptiser « belgitude ». Ce terme est manifestement un clin d'œil au concept de « négritude », forgé par Aimé Césaire en 1935 pour désigner une nouvelle quête identitaire où serait reconnue l'hybridité culturelle qui, découlant du fait colonial, autorise le colonisé à s'appropriier et à réinventer la culture apportée par son maître. C'est dire que le mot « belgitude » n'entend pas désigner une identité stable et immédiatement identifiable, mais qu'il veut provoquer et amorcer un questionnement : qu'est-ce encore qu'être belge, dans le contexte que sont la nouvelle culture internationale et le nouveau cadre institutionnel belge ?

La réponse donnée à cette question se caractérise par le creux : le discours de la belgitude exprime une dépossession qui est de l'ordre de l'essence et non de l'accident. Il serait de la nature de la Belgique de produire la négativité. Celle-ci se module en trois sous-thèmes, qui sont la bâtardise, l'exil intérieur et le cosmopolitisme. Ce thème sera particulièrement illustré dans *Histoire exécration d'un héros brabançon* de Jean Muno (1982), mais on le trouve largement décliné dans *La Belgique malgré tout*, où la bâtardise sera revendiquée comme positive, donnant la possibilité de jouer librement d'univers culturels multiples. Dans *Une autre Belgique*, le thème qui semble le mieux illustrer la notion de « belgitude », avancée par le sociologue Claude Javeau, est celui de l'exil. On verra ainsi Pierre Mertens, Jacques Sojcher et Liliane Wouters décrire l'exil dont souffre l'écrivain vivant en Belgique. Et l'on aura bien sûr au passage admiré le bel oxymore de Sojcher : une « sédentarité diasporique ». Exil et bâtardise se rencontrent dans un nouveau cosmopolitisme, qui fait litière du modèle centralisé français. Dans *Histoire exécration d'un héros brabançon*, on définira l'intellectuel comme celui qui est de nulle part. La bâtardise et le cosmopolitisme ont une manifestation linguistique : ces traits permettent à l'intellectuel de s'inscrire avantageusement au carrefour des cultures. D'où l'insistance de nombreux écrivains sur la mixité de leur ascendance ou sur leur bilinguisme (deux caractéristiques d'ailleurs souvent surévaluées). La bâtardise linguistique semble être une manière d'échapper aux normes trop strictes.

4.3. *L'îlot bruxellois*

On notera que la quasi-totalité des intellectuels tenant le discours de la belgitude sont des Bruxellois. Et c'est ce détail qui va nous permettre d'expliquer le surgissement de la thématique du creux.

Dans le processus de refonte institutionnelle que la Belgique vit depuis les années 1960, la construction de nouvelles identités et la mise en place de nouvelles loyautés sont un processus capital. Or, si du côté flamand la langue a toujours constitué un puissant facteur d'identification, il n'en va pas de même du côté francophone, le français ayant toujours eu une position dominante. Et ce n'est donc pas sous la pression d'une minoration linguistique que la Wallonie s'est déterminée, mais sous celle de son déclin économique. Les problèmes sociaux et économiques de la Wallonie sont bien différents de ceux de Bruxelles de sorte que leur unité, proclamée par les institutions culturelles qui se mettent en place, apparaît comme bien problématique. C'est de là que découle pour nombre de francophones la tentation de ne pas s'engager dans le nouveau travail d'identification en cours, mais bien de se replier sur l'identité belge. Une identité qui devra bien évidemment être réaménagée. Et réaménagée, elle le sera au prix d'une définition en creux : la francophonie belge, ce sera la Belgique moins la Flandre. Ce mouvement de soustraction est particulièrement sensible à Bruxelles, ville qui n'était guère demandeuse des réformes et qui concentre spectaculairement les classes sociales et les groupes dont les intérêts étaient le plus liés à la Belgique traditionnelle. Si l'on ajoute à cela la fragilisation linguistique, due à des situations de diglossie, largement surévaluées au reste, on comprend que ce soit à Bruxelles que les discours du déficit identitaire, et du discours de l'aliénation linguistique, aient été le plus constamment tenus et que le processus d'autonomisation culturelle soit affecté d'un signe négatif : la Belgique, qui se délite, n'existe désormais plus qu'en creux, comme « corps enfoui », comme « réel sevré de mots adéquats ».

Chez les artistes et intellectuels wallons, on observe par contre plutôt un retour aux thèmes liant l'individu aux conditions concrètes d'existence des groupes auxquels ils appartiennent.

5. Une communauté culturelle wallonne ?

5.1. Le Manifeste pour la culture wallonne

Ces intellectuels contestent la quête herdérienne de racines, plus ou moins a-historiques et mystifiantes. Ils en appellent par contre à la fin de l'amnésie et à une histoire matérielle, le plus souvent occultée par 150 ans d'histoire belge. Ce n'est pas par hasard si la pièce de Jean Louvet, *L'homme qui avait le soleil dans sa poche*, porte sur un fait historique tabou — l'assassinat du député communiste Julien Lahaut en 1950 — et se passe en la gare de « Maimouart Est », ou si un film de Jean-Jacques Andrien — qui traite de front un autre thème politique souvent réduit à des dimensions anecdotiques : les Fourons — s'intitule *Mémoires* (1984).

Les productions des années 60 sont déjà marquées par ces préoccupations; mais le phénomène atteint son acmé à la fin de la décennie suivante. Il se manifeste aussi bien dans le théâtre et le roman (Conrad Detrez, avec les textes déjà cités, en attendant André Dubois et Thierry Haumont) que dans la chanson (avec Julos Beaucarne), le cinéma (avec Jean-Jacques Andrien et Thierry Michel), la vidéo (avec — déjà — Luc et Jean-Pierre Dardenne), la bande dessinée. Le courant gagne les revues d'intérêt général et l'essai historique, et débouche sur

des réflexions plus ou moins théoriques, déjà menées à l'Institut Destrée en mars 1983, et qui font tout l'intérêt du météorique *Carré-magazine*, de la revue *W'allons-nous ?* ou du retentissant ouvrage de Michel Quévit, *La Wallonie : l'indispensable autonomie* (1982).

Le bruit de ces créations et réflexions réveille une Wallonie qui n'a pas de lieu de parole, et où l'intelligentsia intervient jusque là bien peu en sa qualité. En 1983, il est assez puissant pour que le réseau qui s'est virtuellement créé se concrétise, et pour que quelques-uns des acteurs de ce mouvement décident de se rencontrer. Il y a là Andrien, le cinéaste, Quévit, le socio-économiste, José Fontaine, le philosophe et journaliste, Jean Louvet, le dramaturge, Jacques Dubois, le sociologue des faits culturels, bientôt rejoints par le chanteur et poète Beaucarne. Un collègue qui se recrute en dehors des mouvements organisés et des milieux syndicaux et politiques qui ont jusque-là porté la conscience wallonne. Rassemblant des hommes de l'Est comme de l'Ouest, il figure la rupture des provincialismes. Mais surtout, faisant dialoguer les arts et l'analyse, il signifie l'engagement du monde intellectuel wallon.

De cette rencontre naît le *Manifeste pour la culture wallonne*. Présenté à la presse le 15 septembre 1983, le Manifeste était signé par 80 intellectuels venus de tous horizons, de l'architecture à la chanson et de la peinture au journalisme : Michel Antaki, André Blavier, Guy Cabay, Didier Comès, Francis Édeline, Léopold Genicot, René Hainaux, Chantal Hartman, René Hausman, Jean-Marie Klinkenberg, Patrick Leboutte, Paul Meyer, Philippe Minguet, Robert Neys, Gabriel Ringlet, Jean-Claude Watrin...

Que retenir de ce texte que l'on n'a pas fini de gloser ?

La première idée qui s'y exprime est sans doute celle qui fut la plus importante aux yeux de maints signataires : que les luttes du peuple wallon sont certes économiques et politiques au premier chef, mais qu'il n'y aura pas d'accession de la Wallonie à sa personnalité si un projet culturel ne les accompagne pas. Car sans connaissance de soi-même, une collectivité est condamnée à ne pas comprendre ce qui lui arrive, et est donc impuissante à combattre les maux qui l'accablent. Sans le verbe, non seulement le combat politique n'a-t-il pas de réelle efficacité, mais encore se condamne-t-il à ne pas avoir de sens. Brisant avec « l'incivisme ordinaire qui culpabilise les Wallons et paralyse leurs énergies », le Manifeste profère dès lors un discours qui en appelle à la mémoire et à l'histoire et dit l'existence de la Wallonie et sa possibilité d'avenir.

La deuxième idée, c'est que les créateurs wallons ne se reconnaissent pas dans les images jusque là données de leur pays. Ils estiment qu'il y en a d'autres à exprimer, et de manière critique. Et en tout cas, il s'agit de ne pas avoir peur de faire connaître les œuvres nouvelles, de les imposer contre les produits standardisés du kitsch de la culture multinationale. Il s'agit de donner aux nouvelles générations la possibilité de vivre tous les problèmes de l'univers, mais en partant des situations vécues ici et maintenant : une « appropriation de soi qui [est] aussi ouverture au monde ». Il est significatif que le *Manifeste* n'ait pas mis la particularité linguistique de la Wallonie en exergue. Cela peut aisément s'expliquer : pour le Manifeste, la culture n'est pas liée à une quelconque essence, mais constitue une réalité d'existence. Et il affirme : « sont de Wallonie sans réserve tous ceux qui vivent, travaillent dans l'espace wallon. Sont de Wallonie toutes les pensées et toutes les croyances respectueuses de l'homme, sans exclusive ». S'exprimer ainsi, c'était mettre en évidence le processus d'identification, au détriment des mythes identitaires. Le texte s'achève d'ailleurs sur une mise au point capitale,

puisque'il met en garde contre la lèpre nationaliste, qui n'avait pas encore opéré son retour en force dans l'espace européen.

La troisième idée est celle qui a le plus fait couler l'encre de la polémique, car on y a vu la revendication de personnages assoiffés de subsides et de prébendes. Elle part d'une conception de la culture que nous avons ici même désignée comme anthropologique. Donc une pratique sociale, qui se fonde nécessairement sur des institutions et des infrastructures. Et, comme telle, elle est inséparable de pouvoirs et ressources, nécessaires pour définir et appliquer une politique. Elle va de pair avec un refus des tutelles économiques, politiques ou culturelles qui étouffent le pays et le précipitent dans le déclin. Le Manifeste dénonçait ainsi le caractère hybride et artificiel de la Communauté française de Belgique, y voyant une Belgique par soustraction, susceptible d'aggraver la dépendance culturelle des Wallons par rapport à des centres qui leur sont extérieurs. Il ne s'agissait donc pas de cracher sur Bruxelles : au contraire, le Manifeste revendiquait courageusement pour une région prévue dans la Constitution, mais qui était alors encore loin de voir le jour, un statut qui lui permette de se gérer de manière autonome, à l'instar de la Flandre et la Wallonie.

Sitôt énoncé, le Manifeste devait susciter rencontres et débats. Le groupe des six est partout. Les discussions, relancées par certaines revues sont passionnées. En dépit du souhait de certains participants, aucun organe structuré ne sortit de ces échanges, si ce n'est bien plus tard, en 2004. Mais leur influence sur le mouvement wallon sera profonde. La philosophie du Manifeste inspira par exemple le programme de maintes sessions de « La Wallonie au futur », le congrès permanent de l'Institut Destrée, de 1986 à 2004.

Qui dit débat dit controverses. Il arriva qu'elles fussent polémiques, comme chez le pamphlétaire célinien et proche de l'extrême droite Pol Vandromme, qui vit dans le Manifeste une apologie « de l'art totalitaire, de la culture de masse, du réalisme socialiste ». Dans la controverse, la critique la plus souvent émise fut celle-ci : la quête d'un espace spécifique ne saurait être qu'une manifestation de « repli ». Au mépris du texte, lequel énonce clairement que la conscience de soi permet le contact et suggère que « l'universel, c'est le local moins les murs », selon la formule célèbre de Miguel Torga (1996), le Manifeste fut présenté comme une revendication folklorique et patoisante, comme une machine de guerre contre la culture française, au nom de la conception de la culture qui a été donnée au début de ces pages.

Pourquoi ce contresens ? Sans doute parce que le Manifeste se fondait sur une conception matérialiste de la culture et prenait au sérieux les institutions que le pays venait de se donner. Davantage que le législateur, qui n'y croyait sans doute pas vraiment : la pesante terminologie officielle de la Constitution belge — avec ses « matières personnalisables » et autres « ministres-présidents d'exécutifs » — témoigne bien qu'elle a été rédigée par un certain nombre de personnes qui, de manière consciente ou non, réprouvaient fondamentalement le principe fédéral d'une union volontaire entre entités libres. Prendre au sérieux ces institutions était nécessairement faire grincer des dents ceux qui n'y croyaient pas et pour qui elles étaient une manière de continuer à faire fonctionner la Belgique traditionnelle. On le vit bien lorsque le Ministre-Président Guy Spitaels remplaça le lourd « exécutif de la région wallonne » par un plus limpide « gouvernement wallon » : la presse bruxelloise parla longtemps du « gouvernement autoproclamé de M. Spitaels », termes peu innocents puisqu'à l'époque l'adjectif « autoproclamé » s'appliquait surtout à la République serbe de Bosnie. Le Manifeste préfigurait

ainsi le dégraissage de la Communauté française, et s'inscrivait dans un mouvement d'achèvement et de simplification du régime institutionnel belge autour d'une logique territoriale.

5.2. Régionalisme et communautarisme : la relance du débat

Car, lancé sur la place publique par les intellectuels, le débat entre les thèses régionalistes et communautaristes reprend. Ce qui le relance est la concrétisation, en janvier 1989, de l'article 107quater de la Constitution, par la création de la Région bruxelloise. Ce tournant va en effet provoquer un changement profond dans la substance même de la Communauté française et relancer la controverse sur son existence : n'est-elle pas devenue inutile depuis que Bruxelles dispose de son autonomie régionale ? Dès lors, un large débat politique s'instaure à la rentrée de 1989 sur le thème *Faut-il brûler la Communauté française ?* Ainsi, après le Mouvement Wallonie Région d'Europe, l'ancien président du Parti socialiste, André Cools, exige le transfert vers la Région de « tout et tout de suite », position radicale approuvée par le président des socialistes wallons, Robert Collignon, lequel déclare que « les Wallons ressentent très difficilement le détournement culturel qui s'opère vers Bruxelles ».

Tout ceci renforce le courant régionaliste dans le pays. Ce courant ne cessera de se manifester mais, plus que sur une refonte radicale du système, il débouchera sur son aménagement, par exemple sous la forme de synergies entre régions et communautés (l'actuel Ministre-Président du gouvernement wallon, Rudy Demotte, l'est aussi du gouvernement de la Communauté) ou de mesures symboliques fortes : par exemple, si le Conseil culturel d'expression française de 1971 avait engendré une Communauté française de Belgique en 1979, celle-ci fut rebaptisée Communauté Wallonie-Bruxelles en 1993 puis, Fédération Wallonie-Bruxelles en 2011.

On notera toutefois que la conception de la culture qui prédomine encore largement au long de ces années est la communautariste. Encore est-elle faiblement irriguée par la vision anthropologique qui animait clairement les rédacteurs du Manifeste. Il faudra attendre 2007 et l'appel des Bruxellois *Nous existons ! Wij bestaan ! We exist !* pour voir se manifester sur la place publique une vision proprement bruxelloise de la culture, marquée du sceau de cette conception. Appel qui ranime la réflexion en Wallonie : le Mouvement du Manifeste wallon, constitué en 2004 à la suite du deuxième Manifeste pour la culture wallonne de 2003, suscite une assemblée wallonne le 29 février 2008 à Namur, qui réclame pour la Wallonie, la maîtrise et la gestion des compétences culturelles au sens large, à savoir l'enseignement, la recherche, la politique culturelle, sportive, d'aide à la jeunesse, audio-visuelle et d'aide à la presse.

6. Des chiffres et des réalisations

6.1. L'évolution du budget culturel : lignes de force

Il n'est plus temps, en 2011, de se poser la question « Une autonomie culturelle, pour quoi faire ? » : les Communautés font. Elles mènent une politique culturelle, que l'on ne peut mieux décrire qu'en examinant la façon dont elle gère leurs ressources.

Si l'on regarde les dépenses consenties au sein de l'État belge en 2007, on observe que le budget global de la culture — au sens très large incluant l'enseignement, le sport et les

médias — s'élevait à 4,2 milliards d'euros, soit 397 euros par habitant, la plus grosse partie (52 %) de ces dépenses incombant aux Communautés (35 % à la Communauté flamande, 17 % à la Communauté française, et une petite portion à la Communauté germanophone), le reste étant pris en charge par les autres niveaux de pouvoir, en ce comprises les provinces et les communes. Le mouvement général des dépenses culturelles observable lors de la dernière décennie a été leur renforcement : entre 2000 et 2007, le taux d'évolution a été de 2,6 %, alors que le PIB ne croissait que de 2,3 %.

La part du budget de la Communauté française — qui était de 695,8 millions d'euros en 2007 — consacrée à la culture est de 8,4 %, en excluant cette fois le sport et l'enseignement, qui est le principal poste de dépenses. Ce pourcentage est lui aussi en progression, puisqu'il n'était que de 7,8 en 2005. Dans cette part, les modes d'expression artistique et le développement culturel représentent une proportion allant de 31 à 34 % et l'enseignement artistique de 22 à 24 %, parts allant croissant elles aussi, au détriment des médias. L'effort en euros par habitant en faveur de la culture (205 € en 2006) a été constamment supérieur à celui consenti par la *Vlaamse Gemeenschap* (182 € la même année), à part en 2007, à la faveur du quasi doublement de son intervention dans les médias. Cette dernière donnée fait voir que les communautés n'investissent pas de la même manière dans les différents secteurs de la culture : ainsi, la Communauté française se distingue surtout par la priorité qu'elle donne à l'enseignement artistique (22 % en 2007 pour une moyenne de 14 % dans l'ensemble des Communautés).

6.2. L'organigramme

L'administration du Ministère de la Communauté française est organisée en six grandes unités : le Secrétariat général et cinq administrations (Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Administration générale de l'Aide à la Jeunesse, de la Santé et du Sport...), parmi lesquelles seule l'Administration générale de la Culture nous retiendra. Cette administration, dont l'aire de compétence est peu ou prou le noyau dur, est elle-même divisée en une administration des affaires générales et une série de services de gestions et les services sectoriels suivants : Service général des arts de la Scène (avec les services du théâtre, de la musique, de la danse du cirque, des arts forains et des arts de la rue, ainsi qu'un service de la diffusion et un service des affaires générales), Service général des Lettres et du Livre (avec les services de la Lecture publique, de la Promotion des Lettres, de la Langue française, des Langues régionales endogènes), Service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente (avec les services de la Jeunesse, de l'éducation permanente et un service général), Service général du Patrimoine culturel et des Arts plastiques (avec les services du patrimoine culturel et des arts plastiques). Au Secrétariat général sont attachés le Service général de l'Audiovisuel et des Multimédias (avec les affaires générales et intersectorielles, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, les Médias, Multimédias, Nouvelles technologies et le Centre de l'Aide à la presse écrite). Les autres matières du périmètre sont notamment gérées par une Administration générale des infrastructures (Infrastructures scolaires et culturelles) et un Secrétariat général. Autour de ces instances gravitent le Conseil de l'Éducation aux Médias, l'Observatoire des Politiques culturelles, la Cinémathèque, la Bibliothèque 27 septembre, l'Académie royale de Langue et Littérature françaises, l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts de Belgique....

6.3. La philosophie sous-jacente : la démocratie culturelle

La plus importante des lignes de force de la politique culturelle de la francophonie belge est de moins investir dans la démocratisation de la culture classique que dans la « démocratie culturelle », de moins miser sur le développement artistique que sur l'action culturelle.

Cette ligne directrice, déjà sensible dans le Plan quinquennal de la Culture française de Pierre Wigny, qui donnera l'impulsion à une politique culturelle ambitieuse, doit beaucoup à Marcel Hicter, auteur de *Pour une démocratie culturelle*. Directeur général de la Jeunesse et des Loisirs à la fin des années 60, Hicter avait alors déjà bien exprimé ce que beaucoup ressentaient : « le temps des professeurs est fini, celui des animateurs commence. L'animateur est celui qui sait, qui sait faire, qui sait 'être' ». Mais c'est en 1976 qu'il plaidera le plus éloquemment en faveur du concept volontariste de démocratie culturelle, proche de la conception anthropologique de la culture, mais avec une importante dimension sociale. Ce concept repose en effet sur le principe selon lequel l'individu doit pouvoir disposer de toutes ses potentialités et « vise à réaliser l'équilibre entre l'épanouissement individuel dans la liberté et la conscience active de la liaison de l'individu à sa communauté et à l'humanité tout entière ». Cette conception a été largement confirmée, mais aussi remise à jour à la lumière des facteurs nouveaux comme la mondialisation économique et l'avènement du multiculturalisme, par les « États généraux de la culture » qui, de décembre 2004 à juin 2005, ont permis aux artistes, aux professionnels, aux associations et aux publics d'exprimer leurs attentes.

On comprend dès lors l'accent mis par les Ministres de la culture successifs sur le rôle des centres culturels et sur l'éducation permanente, et que l'évolution de leurs politiques ait systématiquement concouru à renforcer les secteurs qui privilégient l'approche de la démocratie culturelle.

Les centres culturels, conçus comme les bases de la construction d'un « nouveau civisme », comme l'indiquait Albert Parisi, et lancés par l'arrêté royal du 5 août 1970, sont au carrefour des importantes fonctions culturelles que sont la création, la diffusion et l'animation participative. Leur importance est confirmée par l'évolution du budget de la Communauté : « Le soutien à la création a vu son poids diminuer puisqu'il passe de plus de 35 % en 2004 à un peu moins de 32 % en 2006 alors que le soutien à l'animation de la participation sociale et culturelle voit son importance croître nettement de 2005 à 2006 ». Quant à l'éducation permanente, mise sur pied par l'arrêté royal du 16 juillet 1971, et dont les animateurs furent aux yeux de l'ancien Ministre de la culture Valmy Féaux « de vrais porteurs de changement et les véritables acteurs du renouveau culturel », elle joue un rôle essentiel dans l'avènement de démocratie culturelle. Aussi on verra une augmentation régulière de sa dotation : « Le service de l'éducation permanente est en 2006, pour la première fois, le service le plus important devant celui du théâtre ». D'autres secteurs d'intervention sont aussi inspirés par la même ligne. Ainsi, il est notoire que la politique linguistique de la Communauté Wallonie-Bruxelles, largement inspirée par le Conseil de la Langue française et de la politique linguistique, et par les études réunies dans la collection « Français & société », constitue autant un chapitre de politique sociale qu'un chapitre de politique culturelle : plus que la promotion des productions artistiques en français ou la préservation du patrimoine, ses champs d'action sont l'accessibilité des documents émanant des pouvoirs publics, la défense du consommateur ou la simplification administrative...

7. Conclusion : la fédération Wallonie-Bruxelles : tendre la main ou *tourner le dos à la Flandre* ?

Pour bien comprendre le positionnement difficile de la Communauté française – aujourd'hui qualifiée de Fédération Wallonie-Bruxelles –, il faut avoir à l'esprit le fait que, dès le début du XX^e siècle, le Mouvement wallon s'est divisé sur deux projets différents, à un moment où, il faut également le rappeler, il n'y avait pas de mouvement bruxellois. Le premier courant faisait référence à la Belgique de langue française qui avait prévalu en 1830 et que ses défenseurs pensaient pouvoir pérenniser, à côté, sinon à la place de la Belgique flamande. Le second projet était celui d'une Wallonie, région de langue française, disposée à défendre ses nationaux wallons résidant à Bruxelles, dûment reconnue comme bilingue, mais jamais à aliéner sa propre autonomie régionale, linguistique et culturelle. Si cette deuxième vision l'a emporté dans le mouvement, en tout cas en Wallonie et chez des personnalités aussi bien positionnées dans la réforme de l'État que les ministres des réformes institutionnelles successifs qu'ont été Freddy Terwagne, Fernand Dehousse, François Perin et Jacques Hoyaux, il est manifeste que ce n'est pas celle qui a prévalu. Le passage sémantique de la « communauté wallonne », chère aux travaux du Centre Harmel, à la Communauté d'expression française a constitué sans nul doute, la victoire de la thèse de la Belgique francophone.

C'est probablement dans ce sens, plutôt que dans celui d'une lutte de leadership entre la Wallonie et Bruxelles, qu'il faut lire les victoires politiques qu'ont constitué l'implantation du siège à Bruxelles et le choix du coq wallon comme emblème de la Communauté française : celle-ci ne pouvait se déployer que dans le cadre d'un État central strictement belge et non dans une fédéralisation véritable.

Au début du XXI^e siècle, on observe toutefois que cette vision se renforce d'une Communauté française imaginaire, originellement conçue dans les congrès du FDF des années 1980 qui – comme l'Assemblée wallonne de l'Entre-deux-Guerres – appuyaient leur idéologie politique sur un mythe récurrent : celui de *la puissance créatrice de la culture française*. Cette communauté n'aurait pas de limite car, si elle privilégie les territoires de la Wallonie et des dix-neuf communes de Bruxelles, elle prétend s'étendre à l'ensemble belge tout entier dans lequel les communes de la périphérie bruxelloise en territoire flamand sont revendiquées de manière prioritaire, au mépris des accords antérieurs et, en particulier des travaux du Centre Harmel, vraie doctrine du fédéralisme belge. D'abord localisée au FDF, cette thèse a percé au sein même des directions des autres partis politiques francophones. Elle est née à la fin des années '90 de la peur – réelle ou feinte – face au nouveau programme revendicatif des partis flamands. Réapparue « en réaction », elle s'est développée au détriment des projets de ceux qui, comme le Ministre-président Hervé Hasquin, préconisaient que la Communauté évolue d'une institution de défense et d'illustration de la langue et de la culture vers un espace de solidarité interrégional, insistant sur la proximité du citoyen, l'amélioration de la vie quotidienne des Wallons et des Bruxellois, la cohésion interpersonnelle, etc. Considérer que l'*imperium* de la Communauté française s'étend à toute la Belgique revient à faire fi du droit communautaire belge, qui est territorial dans l'ensemble des Régions unilingues, et qui n'est personnel que dans la Région bilingue de Bruxelles-Capitale. C'est en revenir avant le Compromis des Belges, scellé entre Kamiel Huysmans et Jules Destrée le 16 mars 1929, qui avait ouvert la porte des réformes linguistiques des années trente.

Dans un climat de peur de certains francophones face à la fin possible de la Belgique, un concept nouveau a émergé du débat politique en novembre 2006, à l'initiative des personnalités FDF Antoinette Spaak et Serge Moureaux, porteurs d'un *Manifeste pour l'Unité francophone*. Face à une Flandre considérée comme menaçante, porteuse de *l'hypothèse du séparatisme et du confédéralisme*, ce texte réadapte l'idée d'une union des Wallons et des Bruxellois :

Les signataires pensent que, dans une semblable hypothèse, la Région wallonne et la Région bruxelloise doivent former ensemble une fédération solide, distincte de la Flandre, conservant entre les deux Régions de culture française une homogénéité dans tous les domaines autres que les actuelles matières régionales. Dans ce cas de figure, Bruxelles cessera évidemment d'être la capitale de la Flandre et la fonction publique fédérale sera démantelée et francisée. L'appartenance à l'une ou l'autre des nouvelles entités, fédération Wallonie-Bruxelles, d'une part, Flandre, de l'autre, sera décidée par la consultation des habitants des communes limitrophes de l'actuelle frontière linguistique.

Dans cet état d'esprit, le congrès du FDF du 25 février 2008, adopte à son tour la formule de Fédération Wallonie-Bruxelles, concept que le constitutionnaliste Marc Uyttendaele avait défendu fin janvier en séance plénière du « Groupe Wallonie-Bruxelles », destiné à réfléchir à l'avenir des institutions francophones.

La prise de position commune de Charles Picqué et de Rudy Demotte du 16 avril 2008 destinée à s'inscrire dans les travaux de ce Groupe Wallonie-Bruxelles (présidé par Antoinette Spaak à nouveau et Philippe Busquin), a voulu elle aussi apporter une contribution à cette réflexion. Intitulée « Pour une fédération Wallonie-Bruxelles, un plaidoyer birégional », la carte blanche du ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale et du ministre-président de la Région wallonne et de la Communauté française indiquait, dans le journal *Le Soir* du 17 avril 2008, vouloir tourner le dos à un modèle de fusion où une entité francophone homogène ferait face à la Communauté flamande car cette vision nierait *l'importance des Régions qui se sont imposées comme la réalité de référence pour les Wallons et les Bruxellois*. Dans le même temps, les deux ministres-présidents disaient renoncer à un *face à face institutionnel entre entités francophone et flamande*.

L'annonce de cette volonté de créer une fédération entre la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale reste toutefois une initiative difficile à décrypter. Certes, elle prend pour base la dynamique régionale en s'appuyant sur l'accroissement de la prise de conscience de cette institution au cours de cette dernière décennie tant en Wallonie que surtout à Bruxelles. Est-elle toutefois, comme certains observateurs l'ont affirmé, en train de dépasser le débat dont nous avons fait ici écho entre régionalistes et communautaristes, particulièrement dans le champ de la décentralisation et de l'autonomie culturelles ? Rien n'est moins sûr. Et les travaux de la Commission Wallonie-Bruxelles, menés en 2008, n'ont certainement pas permis ce dépassement. On voit ainsi se dessiner une bifurcation autour de laquelle, prises de positions et échanges, y compris autour de la Déclaration de Politique communautaire, ne nourrissent que peu d'alternatives futures. Et celles-ci ne paraissent pas vraiment renouveler les options passées sauf qu'aujourd'hui cohabitent les positionnements traditionnels sous ce même nom de « fédération ». D'une part, on pourrait concevoir, qu'après le transfert des compétences de la culture et de l'enseignement, voire de la recherche et des universités, de la Communauté française vers les régions bruxelloise et wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles assure le « pont » des synergies et des collaborations entre les politiques menées par les deux régions.

C'est la thèse d'une Belgique à composantes régionales, telle que défendue par certains intellectuels en Wallonie mais aussi, nous l'avons vu, à Bruxelles. D'autre part, la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait constituer l'antichambre d'une fusion des institutions régionales et communautaires, dans un seul gouvernement, avec un seul budget, pour la Wallonie et Bruxelles. C'est la thèse d'une Belgique à composantes communautaires.

On le voit, les deux branches de cette alternative ne renouvellent guère les débats des années 1980 et 1990. Si les quatre partis francophones ont marqué leur accord sur la dénomination, c'est à dire le contenant, les contenus apparaissent à tout le moins divers : entre *la fusion sans le dire* du ministre du budget de la Région wallonne et de la Communauté française, et l'idée d'un gouvernement commun de douze ministres de la Fédération, avancée par le président du FDF, les signaux se multiplient montrant que l'on s'écarte subrepticement mais radicalement d'une conception régionale.

Parlant de fédération et de culture, la vraie question nous paraît celle-ci : peut-on aujourd'hui concevoir, du côté wallon et du côté bruxellois un nouveau fédéralisme qui fasse fi de la Flandre, et finalement, lui tourne volontairement le dos ?

Cette piste apparaît considérablement loin de l'esprit d'ouverture et d'universalisme des concepteurs du fédéralisme wallon, voici plus d'un siècle